

## Retraités : De graves menaces sur le pouvoir d'achat et l'accès à la santé

Dans le cadre de la journée nationale d'action du 17 novembre 2020, les organisations de retraités du groupe des 9 représentées dans le LOT (CGT, CGC, FGR-FP, FO et FSU) avaient initialement décidé d'appeler à un rassemblement ce jour-là devant la préfecture à CAHORS. Avec l'instauration du deuxième confinement, cette action a

été annulée mais leurs représentants ont été reçus en audience, à leur demande, par le Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet. Compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat des retraités (moins 5,5% depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République !), 100 euros/mois sont immédiatement nécessaires pour compenser le retard accumulé, rattrapage à valoir sur la revalorisation des pensions, calculée sur l'évolution du salaire moyen. Quant à la loi sur la perte d'autonomie qui prévoit sa prise en charge dans le cadre d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale dont le financement reposerait essentiellement sur les retraités (70% des 6 milliards nécessaires) elle est inacceptable. Comme les autres aléas de la vie, la perte d'autonomie (qui peut concerner des jeunes comme des anciens) doit être prise en charge par la Sécurité Sociale dans sa



DISPENSÉ  
DU  
TIMBRAGE

M. LE PRÉSIDENT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg  
Saint-Honoré  
75008 Paris

branche maladie, au titre d'un 5ème risque. Lors de l'audience, les représentants syndicaux ont aussi démontré que le gouvernement ne tenait pas la promesse du Président de la République qui, en 2019, parlait de réévaluer les pensions selon l'inflation pour 2021, sans variation selon le montant de la pension !

La délégation a informé le Directeur de cabinet qu'une carte pétition reprenant nos revendications allait être adressée au Président de la République (voir encadré).

Jean-Louis VIGUIER—SNES FSU

Signez et faites signer en ligne la pétition nationale :  
<http://chnng.it/5HDCZ4JrQh>

- Non à la perte du pouvoir d'achat
- 100 euros tout de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat
- Revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen
- Accès à la santé pour tous. Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la sécurité sociale

## Fin programmée des CHSCT et des CAP

En pleine crise sociale et sanitaire, le gouvernement a publié le 20 novembre 2020 deux décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique qui auront un impact négatif majeur sur la vie professionnelle et la santé des fonctionnaires, dont les enseignants.

Le décret sur les comités sociaux d'administration (CSA) supprime les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui seront remplacés par une « formation spécialisée » au sein du CSA en 2023.

Le décret sur les commissions administratives paritaires réduit le rôle des commissions administratives paritaires (CAP) aux licenciements. Les CAP perdent leur regard sur par exemple les mutations ou les sanctions qui relèvent de la seule administration avec recours devant la justice.

Ce deux décrets ne sont pas une surprise. Il s'agit de l'application de la loi sur la transformation de la fonction publique. Cette loi vise à anéantir le rôle des syndicats. Les CHSCT ont fait la preuve de leur utilité à leurs 3 niveaux (ministériel, académique et départemental). Les élus des CHSCT étaient devenus de bons spécialistes des dossiers et ont révélé des situations où les agents ont besoin d'être défendus quand leur qualité de vie est menacée. Dans le nouveau dispositif, le CHSCT disparaît. Ce n'est plus une instance et il sera plus facile de la contourner.

Une nouvelle fois la loi prétend au renforcement du dialogue social mais restreint en réalité la place des syndicats, nie le travail paritaire et permet une administration sans transparence et sans concertation.

Cela se fera aux dépens des agents.

Pour autant le fonctionnement actuel du CHSCT lotois est imparfait. Si la FSU compte 3 membres (pour 2 UNSA et 2 Cfdt), la présidence assurée par le DASEN est loin de mettre tout en œuvre pour permettre à l'instance de défendre efficacement les conditions de travail des agents dans le Lot.

Ainsi les outils indispensables que sont les fiches du registre santé et sécurité au travail (RSST) existent bien en accès dématérialisé et libre pour tous les agents depuis le portail Arena mais l'administration n'en fait aucunement la promotion.

Pire, lorsque des collègues remplissent ces fiches, elles ne sont pas pour autant systématiquement transmises aux membres du CHSCT par le DASEN au mépris de la législation actuelle. Car c'est de l'étude de ces situations que des solutions globales améliorant les conditions de travail de tous devraient être trouvées.

En outre remplir une fiche pour signaler un risque rencontré sur son lieu de travail (cela peut être aussi bien du stress lié à un conflit avec un parent que de la présence d'amiante constatée) constitue une preuve si l'on doit hélas par la suite faire reconnaître par l'employeur une pathologie liée au travail.

**Les membres FSU au CHSCT du Lot invitent donc systématiquement les collègues qui remplissent (ou veulent remplir) une fiche RSST à les contacter et ensuite à leur en faire parvenir une copie.**



N° 102 : Octobre—Novembre—Décembre 2020

### EDITO :

Fin d'année, période de vœux, et cette année nous en avons des vœux, à commencer par celui de sortir tous rapidement de cette pandémie en vie et en bonne santé.

En parlant de pandémie, un autre vœu nous vient de suite à l'esprit : que nous ayons enfin un gouvernement responsable qui tienne les promesses faites en mars. Mais il vrai qu'alors enfin réagir à la menace qu'il avait jusque-là si ce n'est négligé du moins pris avec distance. Que sont devenus ces mea culpa dramatiques sur la prise en compte des besoins de tous et en particulier des salariés, sur la perte d'indépendance en matière d'approvisionnement du pays, sur l'état du système de santé, sur l'intérêt d'avoir une fonction publique digne des besoins du pays .... J'arrête là car la page n'y suffirait pas.

L'alerte à peine un peu dissipée, les vieilles habitudes ont repris le dessus et les belles promesses sont devenues comme des larmes de crocodile. La casse a repris et nos « responsables » ont été incapables de mettre en place les mesures efficaces pour éviter un 2<sup>nd</sup> confinement pour une 2<sup>ème</sup> vague pourtant évidente : pas un lit d'hôpital en plus, pas un personnel hospitalier supplémentaire....

Un autre vœu encore : que l'on arrête d'utiliser tous les prétextes possibles, de sécurité et de protection des forces de l'ordre, pour pondre une énième loi visant à réduire les libertés publiques et à brider la contestation. Quand une politique, ici le néolibéralisme et la casse tous azimuts des services publics, des droits des salariés etc., peine de plus en plus à convaincre par les arguments on ne se tourne pas vers la matraque. On en change ! Sinon, comme il faut réprimer, le renforcement de la protection des forces de l'ordre rime avec recherche de l'impunité et cela incite à la bavure, voire pire !

Enfin peut-être un dernier vœu : faire en sorte que les fonctionnaires, les agents du service public gagnent autre chose « qu'à être connus ». Aujourd'hui, la reconnaissance que leur doit l'État c'est un peu comme l'hommage à Samuel Paty et la défense de la laïcité : cela n'a lieu d'être pour le gouvernement que si cela vous lui sert à justifier ou faire oublier les conséquences de sa politique, quitte à de suite la ranger aux oubliettes.

**Ne vous affolez pas, nous ne sommes pas tombés dans un doux angélisme (même si cela va bien avec la période des fêtes), cela ne s'exaucera pas tout seul. Il faudra encore manifester, revendiquer pour changer les choses et donc notre tout dernier vœu sera : une activité syndicale offensive et constructive. Rendez-vous déjà le 26 janvier !**

Fédération Syndicale Unitaire pour l'Éducation, la Recherche, la Culture—Bulletin de la section départementale de la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565229765 Mail fsu46@fsu.fr Directeur de la publication : Céline Sompayrac Imprimé par nos soins Prix = 1 euro. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats nationaux de la FSU 46. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès, ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565229765 Mail fsu46@fsu.fr

15 décembre  
2020

L'HOSPITALET PPDC

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



Page 1: Edito

Page 2 : Les lycées et la quadrature du cercle ;

Page 3 : Collèges : bilan du 1er trimestre ; Contractuels « hivernaux » dans les écoles

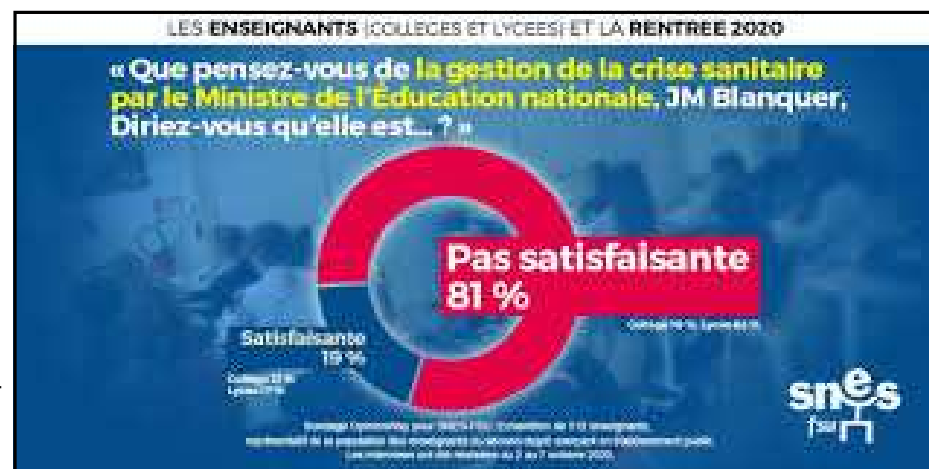
Page 4 : Retraités ; Fin programmée des CHSCT et des CAP

## Les lycées et la quadrature du cercle

Dans les lycées, où les élèves de 15 ans et plus ont les mêmes taux de transmission du virus que les adultes, la crainte de devoir fermer les établissements faute de pouvoir respecter le protocole sanitaire dit « renforcé » était grande. Après les alertes répétées du SNES-FSU et la médiatisation des photos postées sur les réseaux sociaux montrant clairement que la distanciation d'un mètre ne pouvait pas être mise en place (salles de classe à 35 ou 36, élèves au coude à coude dans les couloirs et surtout cantines sans masques bondées), le ministère a été contraint de céder et d'autoriser le passage à 50% d'enseignement en présentiel (minimum) si le protocole sanitaire ne pouvait être respecté... c'est-à-dire pratiquement partout. Mais pure hypocrisie, aucun cadre, ni national, ni académique, n'a été posé, la décision et l'organisation ont été renvoyées au local, créant des tensions dans les établissements et des inégalités de traitement entre élèves.

Les points positifs, c'est que là où un roulement des élèves est mis en place, la distanciation est enfin possible dans les classes, dans les couloirs et même à la cantine, tout comme le travail de désinfection par les agents. Chacun est rassuré quant au respect du protocole sanitaire. Mais le gros point noir c'est que le ministre refuse d'aménager les programmes et les épreuves du bac en conséquence, générant un stress très important chez les élèves, les familles et les enseignants. Les épreuves de spécialité en terminale par exemple, avec un fort coefficient au bac, arrivent bien trop tôt et trop vite (en mars) et font peser une lourde pression sur les élèves et les enseignants, engagés dans une course contre la montre dans un contexte déjà anxieux.

Comment le ministre peut-il oser demander à chaque établissement de choisir entre la santé des personnels, des élèves et des familles en général (car la propagation du virus se fait aussi de l'école vers l'extérieur), et la réussite des élèves à l'examen du bac ? Ces nouvelles injonctions contradictoires rendent le travail bien fait impossible et les reproches aux enseignants inévitables quoi qu'ils fassent, de la part de l'institution comme des familles, créant de fait de la souffrance au travail.



Rappelons à notre employeur que la loi l'oblige à « assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs », notamment par « la mise en place d'une organisation et des moyens adaptés » (Article

L4121-1 du code du travail). C'est donc à lui de prendre des mesures sur tout le territoire français afin d'assurer enfin la sécurité au niveau sanitaire et une équité de traitement de tous les élèves face aux apprentissages quel que soit leur établissement.

Florence CABRIT - SNES FSU



## Collèges : bilan du 1er trimestre

Pour le collège les inquiétudes étaient vives dès la fin du printemps concernant le niveau des élèves et leur état psychique.

La rentrée a été voulue « normale » et c'est bien là le drame, on a fait comme s'il ne s'était rien passé, comme si les problèmes dénoncés depuis longtemps s'étaient gommés. On reprend donc les habitudes, on évalue bien sûr les élèves et après : **RIEN**.

**Rien** comme renfort au niveau des vies scolaires qui croulent sous les absences covid ou pas et les procédures nouvelles. Elles doivent gérer de plus en plus d'élèves qui vont assurément mal.

Le malaise se renforce avec l'interdiction des jeux de ballons, des clubs, de la table de ping-pong, de tout ce qui permet de se changer les idées, d'évacuer le stress lié aux notes, aux compétences, à la performance. L'aide aux devoirs ne se met pas en place : trop de brassage.

Fin des sorties au cinéma, de stages en entreprise, de perspective de voyages et la coupe est pleine.

Les cours sont normaux mais les professeurs sont aussi

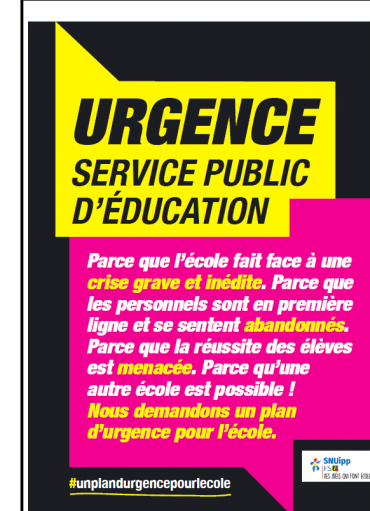
fragilisés dans cette période et les absences ne sont pas remplacées la plupart du temps : 3 semaines d'anglais, de maths...ça laisse des trous dans l'emploi du temps, alors les études débordent et les élèves restent dans la cour à attendre, à s'agiter. Les plus terribles s'en prennent aux toilettes, seul lieu chauffé où ils peuvent se réfugier lors des trop longues attentes, des dégradations s'en suivent, on répare puis on ne veut plus réparer, on ferme ces lieux pourtant essentiels et de nombreux élèves se retrouvent avec des problèmes urinaires ou de transit, les parents sont désespérés, dénoncent une forme de maltraitance.

La température baisse, il se met à pleuvoir, toujours beaucoup sont dehors, l'ennui s'installe et l'énervement monte, les classes très ventilées ne leur donnent pas beaucoup de temps pour se réchauffer, la tête n'est plus aux apprentissages. Notre jeunesse est maltraitée, elle a besoin d'être écoutée, qui prend le temps de le faire ? Les moyens humains sont distillés au compte-goutte : un demi-poste d'AED pour 800 élèves à Gambetta, on mutualise des AESH, on tasse les classes et les groupes, notre jeunesse n'ira pas mieux, la génération Covid deviendra-t-elle une bombe à retardement ? On peut le craindre.

Anne-Marie Bonhomme SNES—

FSU

## Contractuels « hivernaux » dans les écoles



Eh oui, notre président l'avait bien dit la fonction publique doit avoir de plus en plus recours aux contrats. En septembre, le Lot avait démarré l'année avec 5 contractuels dans le 1er degré, souvent des collègues qui ont déjà fait des missions de ce genre dans le département ou ailleurs. Les collègues du 2d degré alertaient déjà sur le danger de voir ce glissement de pratique dans le primaire. C'est chose faite, avec à la clé des dépenses en moins, puisque ces contractuels n'ont pas les mêmes droits. Ils ont été placés sur des missions de remplacement, mais seuls les titulaires peuvent prétendre aux indemnités de remplacement, les contractuels n'auront droit qu'à des frais de déplacements bien moindres.

Depuis la mi-novembre, ce sont 10 contractuels « pour l'hiver » qui s'ajoute. De la même manière que l'on met un bonnet et une écharpe, on met une dose de contractuel pour les rhumes, gripes, voire coronavirus qui pourraient atteindre les collègues. Cette saisonnalité du remplacement nous fait rire jaune quand on sait que les

besoins de l'école sont immenses cette année. On peut aussi se demander si cela reviendra chaque année comme la saison des chocolats, des châtaignes...

Dans le premier degré, comme nos talents vont du français à la musique, du chant à la natation cela a des conséquences inattendues : lorsqu'il y a une piscine, l'administration envoie alors pour la demi-journée un remplaçant titulaire à la place du contractuel pour la séance aquatique, en faisant un échange poste à poste !

La FSU demande un vrai plan d'urgence pour l'école, pour arrêter la précarisation de l'emploi. Le service public a montré tout au long de l'année 2020 son engagement vis à vis des élèves et des parents, les familles ont salué le travail fait dans des conditions difficiles pour tous. Le recours aux contractuels ne peut se limiter à une rustine ponctuelle. Nos collègues ne peuvent être utilisés chaque année sans un vrai plan de titularisation et des temps de formation.

Et ce n'est pas avec une diminution des postes offerts au concours de recrutement des Professeurs des Écoles (CRPE) ni en supprimant les zones REP que nous y arriverons. La France a mal à son école et ce gouvernement ne fait rien pour changer cela, au contraire, il aggrave les choses !

C'est pour cela que le SNUipp-FSU lance une CAMPAGNE D'ACTION

#UnPlanD'urgencePourLEcole